

Ordre du jour de la réunion du CSE du 31 août 2022 :

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CSE DU 13/07/2022	4
2. INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ DE L'UES SUEZ RV ENERGIE	4
4. COMMUNICATION DU CALENDRIER SOCIAL DU 2E SEMESTRE 2022	11
5. DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE PROXIMITÉ DU SITE DE VALO'MARNE	12
6/ QUESTIONS DES MEMBRES.	12
7. QUESTIONS DIVERSES	17

Présence :

Étaient présents :	
Représentants de la Direction :	
Yves Lambert	Directeur général délégué SUEZ RV Énergie, Président du CSE
Bella Zisère	Directrice des ressources humaines SUEZ RV Énergie
Céline Merle	Direction des ressources humaines SUEZ RV Énergie
Membres élus du CSE :	
Andreoletti Mathieu	
Baudy Frédéric	
Blasco Thierry	
Chérel David	
De Jaeger Isabelle	
Félicien Sammy	
Godin Loïc	
Goudin Fabrice	
Henneton Mikaël	
Kabouz Hassan	
Loumi Abdallah	
Maklhoufi Yazid	
Martin Yannick	
Robinet Denis	
Représentants syndicaux au CSE :	
Raphaël Javaux	Excusé
Olivier Richard	FO
Hakim Ouldboulkhitine	CGT
Invités :	

La séance est ouverte à 10h00.

Réunion en présentiel et distanciel TEAMS.

Mikaël Henneton est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion ordinaire du CSE du 13/07/2022

L'approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du CSE du 13 juillet 2022 est reporté au CSE ordinaire du 28 septembre 2022

2. Information sur l'activité de l'UES SUEZ RV Energie

BELLA ZISÈRE : Sur l'activité, Yves, tu pourras donner quelques éléments sans présentation formelle, vu le contexte de la période estivale et des vacances.

YVES LAMBERT : Tout à fait. Donc on va passer au deuxième point de l'ordre du jour. Comme Bella vient de le dire, il n'y a pas de clôture comptable en juillet, donc on n'aura pas les chiffres sur la période estivale de juillet août. Je ne vais donc vous donner que quelques informations et autour de la table, vous pourrez compléter si j'en oublie. La business review mensuelle n'ayant pas été faite, je n'ai pas forcément l'exhaustivité des informations parce que nous n'avons pas eu de remontée formalisée de l'ensemble des sites. Pour ce que je vais dire de façon générale à fin juillet, j'ai les chiffres – j'ai fait une actualisation à l'instant – mais il manque encore un site, mais un site sur trente ne va pas peser beaucoup.

Simplement, en bilan à fin juillet, je n'ai pas le mois d'août, en termes de tonnage, on a un écart de 2,4% par rapport au budget, avec 2 154 tonnes exactement en retard. On a un écart limité en termes de tonnages à 2,4% alors que dans le même temps, on a sur la partie production énergétique une avance sur la production électrique et un retard sur la production thermique comme on les avait à fin juin. Donc on est à +2,7% sur la partie électrique et à – 6,6% sur la partie thermique, avec un printemps doux qui a été compensé par la vente d'électricité avec une disponibilité des turbines correcte.

Je n'ai pas de bilan fuites chaudières disponible. À ma connaissance on en a eu, mais pas de façon anormale.

Et côté disponibilité des GTA : en juillet on a vu enfin le redémarrage de la turbine de Schweighouse qui fonctionne après trois mois d'arrêt. C'est une bonne nouvelle.

Au mois d'août, une moins bonne nouvelle puisque on a l'arrêt de la turbine de Valo'Eure pour casse la semaine dernière, avec néanmoins des délais de redémarrage relativement courts par suppression du dernier étage de la turbine. On va pouvoir redémarrer, même si on aura un rendement plus faible. Le contexte général de l'été, tout le monde le sait, des tensions fortes sur les énergies. Augmentation des prix de l'électricité et du gaz. Le gaz, c'est négatif pour nous, l'électricité c'est positif. Donc on aura dans les bilans financiers de l'été à coup sûr une amélioration par rapport au budget, sachant que les turbines ont fonctionné correctement et que l'on a vendu une partie de l'énergie, sur le mois de juillet je crois que c'est 19 000 MWh au spot, avec un prix qui dépasse 400€, donc ça va forcément à la fin améliorer l'économie de l'activité.

Pas d'information particulière après les quelques incidents de l'été. À ma connaissance, au mois de juillet on a eu sur le site de Créteil trois semaines d'arrêt sur la ligne 1 pour un problème de variateur de vitesse sur l'air de combustion. On a eu au mois d'août, suite aux orages, un arrêt complet, qui n'a duré que quatre jours grâce à une intervention rapide du technicien et de l'équipe de maintenance, sur l'ensemble de l'usine qui était dans le noir sur la partie Traitement des Fumées. Si je reste sur Créteil, on reste avec la fiabilisation du four DASRI ou plutôt de la chaîne d'alimentation DASRI pour

pouvoir arrêter le four DASRI et respecter le planning de la ligne L3. Ça c'est les enjeux principaux côté Créteil.

Je n'ai pas d'information particulière sur d'autres sites de pannes importantes. Donc on a passé un été relativement calme.

Côté des incendies on a eu, c'était encore une fois au mois d'août, un départ de feu sur la fosse de Rambervillers lundi dernier. Ça s'est bien passé au final, l'intervention des pompiers est venue en renfort car on n'arrivait plus à arroser la fosse. Ça s'est fini dans la journée sans dégât particulier. Simplement, et j'ai vu les rapports réguliers des départs de feux aux broyeurs, on a suivi notre lot quotidien et régulier et hebdomadaire de départ de feu sans point particulier.

Sur les accidents. On a eu à date deux accidents avec arrêt sur l'été. Donc plutôt un mauvais été en termes d'accidentologie. Dont un arrêt, un accident de métier significatif sur le site de Cosynergie avec une personne qui s'est brûlée lors d'une intervention sur l'extracteur mâchefers. Et une autre personne qui s'est fait mal au dos sur le site de Cristal pendant la phase des travaux.

Voilà ce que j'ai en résumé de l'été. Je ne sais pas si vous avez des autres points ou des questions ?

DENIS ROBINET : Une petite question concernant Rambervillers. Vous parliez d'un incendie et d'un manque d'eau pour l'arrosage. C'est dû à quoi ?

YVES LAMBERT : Ça fait partie des choses sur les travaux récents. C'est un problème sur le volume d'eau de rétention, en fait il n'y a pas eu assez d'eau pour arriver à l'extinction. Donc malgré une fosse protégée selon les standards des assurances, c'est donc les pompiers qui à la fin ont rapporté l'eau complémentaire.

DENIS ROBINET : Et on n'a pas un système sur les usines de bypass où on pourrait alimenter avec les surpresseurs directement en eau de ville ?

YVES LAMBERT : Je crois que Rambervillers c'est un peu la campagne.

DENIS ROBINET : Je ne connais pas, je n'y suis jamais allé mais ça pose quand même question et on sera peut-être obligé...

YVES LAMBERT : L'arbre des causes doit être fait, ça fait partie des choses qu'il faut regarder. Je n'ai pas la réponse.

DENIS ROBINET : J'espère que quand vous aurez la date de la réunion pour l'arbre des causes, celle-ci sera communiquée aux membres de la CSSCT afin éventuellement de dépêcher quelqu'un sur place pour y participer. Et j'avais une deuxième remarque – avant que monsieur Godin ne prenne la parole puisque j'ai cru entendre qu'il voulait poser une question – c'est concernant l'accident de travail de Cosynergie, sur lequel il y a encore des mauvaises pratiques des managers où on met la pression suite à un accident, on met la pression au salarié pour que celui-ci ne soit pas déclaré en tant qu'accident de travail et qu'il n'y ait pas d'arrêt de travail salarié et où on met en récupération systématique le salarié qui est accidenté. Ces pratiques, nous les condamnons, pour la CGT en tout cas, et nous souhaitons ne plus en revoir. Donc effectivement je crois que ça va être, l'arbre des causes

on ne pourra pas y aller, mais on va voir si on peut mettre quelqu'un parce que nous avons une réunion avec monsieur Laperche le jour, le 7. Donc, soit on demandera le report de l'analyse car à mon sens il faudra qu'un membre de la CSSCT se déplace sur ce site pour cette analyse.

YVES LAMBERT : Monsieur Robinet. Je vois que l'été ne vous a pas changé. J'aime vos positions radicales conclusives avant même que d'avoir fait les études de quoi que ce soit.

1/ je suis tout à fait d'accord avec vous et ce que vous venez de dire est FAUX, FAUX, FAUX. Il n'y a aucune pression managériale, et même l'inverse, qui a été faite sur le site sur ce sujet-là. Il n'y a pas de conflit en ce sens-là. Vous partez avec vos a priori et vous continuez à nous assener des contre-vérités.

DENIS ROBINET : Je laisse la parole à monsieur Godin qui va vous expliquer sur les faits alors en détails. Merci.

YVES LAMBERT : Les faits sont les faits. Ce que vous venez de dire, ce ne sont pas des faits, ce sont des interprétations.

DENIS ROBINET : C'est le retour, tout au moins de ce qu'on en a eu, du salarié.

LOÏC GODIN : J'avais deux questions plutôt trois. Vous n'avez pas parlé de l'incendie d'Oréade. Il y a eu un départ de feu je crois sur Oréade.

YVES LAMBERT : C'est possible.

LOÏC GODIN : Oui c'est sûr. Également vous n'avez pas parlé des arrêts multiples cet été sur Lamballe. On voudrait un retour là-dessus.

YVES LAMBERT : Oui, on va dire que le site de Lamballe a assez mal fonctionné, pour ne pas dire très mal fonctionné pendant l'été. Je n'ai pas de retour. Encore une fois on n'a pas eu de reporting formalisé à travers les revues mensuelles, donc je n'ai pas forcément le détail des informations, mais je sais qu'on a eu beaucoup de problèmes sur le site de Lamballe pendant l'été.

LOÏC GODIN : Juste une correction sur l'accident de Cosynergie. Vous avez dit le salarié s'était blessé lors d'une intervention, alors que l'arbre des causes n'a pas été fait, et selon le retour que l'on en a, il n'était pas en intervention sur l'extracteur.

YVES LAMBERT : Vous me dites qu'il n'était pas en intervention ?

LOÏC GODIN : Non, il allait chercher une masse. Il n'était pas en intervention, il allait chercher une masse sur l'extracteur 2 parce qu'il avait un problème sur le 1, donc c'est quand il a été cherché l'outillage qu'il a été ébouillanté.

YVES LAMBERT : Ok. Il était bien quand même en train de faire une intervention sur l'extracteur. Je n'ai pas dit comment c'est arrivé. Ok, l'arbre des causes reste à faire, donc il sera fait, on aura des

détails après. Sinon je ne vous donne pas les informations quand je ne les ai pas si vous préférez. Ça évitera les interprétations. En tous les cas on a eu un accident de métier avec arrêt sur Cosynergie.

MIKAËL HENNETON : Trois questions. Deux demandes, une question plutôt. Pour la première demande, sur le prochain bilan ainsi que sur les suivants, bilan d'activité tel que vous le proposez, est-il est possible de rajouter sur le dernier tableau, sur les critères financiers, une ligne spécifique à la part d'électricité pré-vendue et à celle qui est vendu sur le marché libre EPEX ? On a l'information nulle part.

YVES LAMBERT : Oui, on verra ce que l'on peut faire.

MIKAËL HENNETON : Deuxième demande, est ce qu'il est possible de rajouter dans ce même tableau, un peu plus de lignes détaillées sur les coût spécifiques des achats des matière première aujourd'hui qui se sont envolées et aussi le traitement des sous-produits, on a bien le détail chiffre d'affaires/marge brute/charge de structure, mais vue la situation économique actuelle qui s'annonce, ça serait bien qu'on ait ce niveau de détails.

YVES LAMBERT : Je ne vais pas vous faire un détail. Je peux vous donner le chiffre : aujourd'hui à date et on pense qu'on n'est pas à 100%, on est à 15% d'inflation de nos OPEX de façon générale.

MIKAËL HENNETON : Ça serait bien d'avoir ce suivi, parce que à mon avis on va continuer à monter là-dessus. On va continuer à augmenter.

YVES LAMBERT : Oui oui si vous voulez. Forcément.

MIKAËL HENNETON : Ça permet pour nous d'avoir un ratio entre l'évolution de la revente électrique et le coût de la production électrique. Sinon je vous accuse de faire 1000€ le MW et de mettre tout dans votre poche.

YVES LAMBERT : J'ai bien compris. 1000€ on n'y est encore pas, mais ça arrive.

MIKAËL HENNETON : La question, au vu de la situation et des premières tensions sur les approvisionnements en gaz, en tout cas le premier état de défaut de fourniture, est-ce que l'on a un plan pour les sites qui n'ont pas de stockage propane et qui sont directement sur le réseau ?

YVES LAMBERT : Qui fonctionnent au gaz naturel ?

MIKAËL HENNETON : Oui.

YVES LAMBERT : Il ne faut pas trop s'alarmer quand même. Aujourd'hui ça voudrait dire qu'il n'y a plus de gaz dans les réseaux ou qu'on nous oblige à couper le gaz pour ne pas consommer. On a deux configurations : on a déjà regardé, il y a des sites qui consomment de façon régulière parce qu'ils l'utilisent au niveau des DÉNOX et il y a les utilisateurs ponctuels au moment des démarrages. On n'a

pas aujourd'hui de demande officielle ou de contrainte officielle annoncée sur les restrictions sur l'activité des UVE. On l'a eu sur eau, on ne l'a pas sur le gaz aujourd'hui. Il y a des plans sur les économies d'eau qui ont été demandés et dans la hiérarchisation des activités industrielles on ne sera certainement pas en première ligne, mais on pourrait se retrouver s'il y avait un manque d'eau à nous demander de consommer moins sur les usines. Sur le gaz ça n'est pas le cas, par contre on a anticipé en disant comment on peut faire pour consommer moins de gaz. Après via la profession, mais à date je ne sais pas où c'est remonté, il y a quelques idées et propositions qu'on a fait remonter et qui doivent remonter au ministère de façon à dire comment les usines pourraient consommer moins de gaz : je vous les livre, elles ne sont pas compliquées. Pour ne pas consommer de gaz, je ne traite pas des NOX. La question c'est une dérogation à l'arrêté préfectoral, c'est juste un poids entre j'assure le service public de traitement des déchets versus un fonctionnement temporaire parce que ça va être quelques heures, ce n'est pas nous qui allons... évidemment c'est facile de faire tourner l'usine sans gaz, après sans les phases de démarrage c'est un peu plus compliqué, on pourrait imaginer deuxième idée de ne pas être obligé de consommer autant de gaz sur les phases de démarrage par exemple. C'est des idées, vous les connaissez ça n'est pas très compliqué, il suffit de regarder pourquoi on use du gaz sur une usine et d'avoir une dérogation exceptionnelle compte tenu de la configuration, mais ça nous reviendra avec ou sans autorisation. Si on ne peut pas redémarrer parce que l'on n'a pas de gaz, on restera arrêté on n'aura pas le choix.

MIKAËL HENNETON : On voulait surtout savoir s'il y a un projet et les démarches qui ont été faites, donc oui. Par contre juste une nuance, effectivement il y a consommation de gaz au démarrage et d'arrêt aussi, bien évidemment pour les catalyseurs qui ne sont pas en basse température, mais également durant toutes les phases de maintien. N'oubliez pas aussi qu'en cas d'avarie sur tout ce qui est système d'alimentation, selon la nature du combustible, on arrive aussi régulièrement à démarrer les brûleurs pour maintenir une température et on a aussi des fortes consommations. Je ne connais pas les ratios pour tous les sites, mais c'est aussi quelque chose à prendre en considération.

YVES LAMBERT : On va dire que le cas de Cristal est un peu particulier. Ok, je ne pense pas que la configuration ailleurs est partout pareille.

SAMY FÉLICIEN : Pour ceux qui le peuvent, a-t-on l'idée de remplacer le gaz naturel par du propane ?

YVES LAMBERT : Je pense qu'on aura le même problème sur le propane que sur le gaz de ville.

SAMY FÉLICIEN : On a eu 40% d'augmentation sur le gaz nat et 16% sur le propane qui vient de l'Algérie et de la Norvège.

YVES LAMBERT : Oui ça n'est pas la même origine.

SAMY FÉLICIEN : Ça ne pourrait pas être jouable pour ceux qui ont déjà un stockage de propane. Je prends le cas d'Azur, on est sur le gaz de ville avec une consommation énorme pour les deux SCR et on a 50 tonnes en propane liquide.

YVES LAMBERT : Le problème des cuves c'est qu'elles ont des capacités limitées et qu'il faut assurer la continuité via l'approvisionnement en camion. C'est pour ça qu'on a fait disparaître les cuves. Jusqu'à présent le tuyau est plus fiable que la cuve.

SAMY FÉLICIEN : Disons qu'à l'époque le gaz naturel était moins cher que le propane, sauf que ça s'est inversé depuis.

YVES LAMBERT : Ce n'était pas le coût qui nous drivait, c'était plutôt le débit.

D'autres points ? Je suis désolé de ne pas pouvoir vous présenter plus, mais je n'ai pas de bilan.

Globalement pas de choses majeures.

3. Information sur la situation du site de Meuse Energie

BELLA ZISÈRE : Sachant que là, il s'agit juste d'un point car vous nous avez demandé de vous tenir au courant en CSE la fois dernière et nous nous y sommes engagés. Nous pouvons vous donner juste les premiers retours. Nous serons certainement prêts au mois de septembre pour vous donner des informations plus officielles et de manière plus arrêtée. Donc là il s'agit juste d'une réponse à votre question au mois de juillet pour vous tenir au courant des tendances. Vous comprendrez que nous ne sommes pas en mesure à date de vous en dire plus, mais il semble que la situation du site, telle qu'elle a été relevée et encore mise en exergue dans le groupe de travail dans le cadre du projet, fait que les personnes qui travaillent sur le sujet au mois d'août vont plutôt vers une hypothèse de ne pas continuer, en tout cas en l'état actuel, l'activité d'incinération sur ce site. Ça veut dire que ça prendra une forme différente, soit en termes de volume soit en une réduction très drastique, sans qu'on puisse vous en informer de manière officielle puisque c'est encore très tôt. Donc on vous donne juste quelques orientations à date. On en parlera de manière plus officielle au mois septembre. Ce qui ne nous empêchera pas certainement d'avoir des discussions préliminaires avec les collaborateurs qui demandent aussi un retour pour les tenir au courant au fur et à mesure sans précéder les informations au CSE, on connaît l'ordre des choses, mais on pourra leur donner quelques indications, dire que les tendances ne sont pas forcément favorables pour maintenir en l'état l'activité actuelle, sans pouvoir donner encore un calendrier ou plus de précision, mais voir aussi comment ils se sentent par rapport au sujet, sans faire de conclusion drastique et officielle. C'est encore un peu tôt. Juste quelques mots sur les tendances à date. On en parlera en septembre. Nous ne sommes pas prêts pour vous en parler de manière officielle.

OLIVIER RICHARD : j'ai une question. Après m'être entretenu avec un collègue justement qui est sur ce site, il semblerait qu'il y ait une personne qui est embauchée depuis le 1er août qui serait au-dessus de leur supérieur et d'après ce qu'ils ont compris, cette personne est là pour faire la transition. J'aimerais bien savoir ce que vous entendez par transition ?

BELLA ZISÈRE : Je ne sais pas si vous parlez de monsieur Charbonnier ou de monsieur Lamotte ?

YVES LAMBERT : De Thierry Lamotte. On l'avait déjà dit au dernier CSE. Une personne – entre autres, il ne fait pas que ça – a été désignée comme chef de projet pour la transition. C'est ce que je vous expliquais au dernier CSE. D'un point de vue opérationnel exploitation, on a une usine qui a été

maintenue, sur laquelle on a fait des travaux conséquents depuis 4 ou 5 ans pour la maintenir et pour prolonger d'année en année le fonctionnement de l'usine jusqu'à fin 2022. Ça c'est la partie opérationnelle. D'un autre côté, on a une partie commerciale où on attend toujours l'appel d'offres et le lancement de l'ao pour un marché a priori de délégation de service public pour une nouvelle usine. Et puis ensuite, ce que Bella a bien développé avant, le volet social sur lequel je ne vais pas revenir. Et la transition c'est comment je passe de l'usine actuelle à l'usine future, sachant qu'il y a un délai de travaux qui sera nécessaire. Déjà il y a un délai de procédure d'appel d'offres et il y a un délai de travaux qui sera nécessaire. Et l'usine actuelle – je l'ai déjà dit la dernière fois et je l'ai dit déjà plusieurs fois – n'est pas en état et ne pourra pas fonctionner, si je prends un délai raisonnable, avant 4 ans entre aujourd'hui et la nouvelle usine. C'est ça le sujet.

BELLA ZISÈRE : En tout cas pas en l'état, comme dit Yves, il faut imaginer un autre format sous une autre forme, comment on gère cette période de transition. Mais la dernière conclusion et Thierry a effectivement travaillé ces dernières semaines sur le sujet, démontre qu'on ne peut pas continuer de manière durable dans la situation actuelle. Donc des actions vont être entreprises d'une manière ou d'une autre.

OLIVIER RICHARD : D'accord. Donc le responsable de Bar-le-Duc avait demandé à ce qu'on appelle un plus un. Donc ça je pense que ça va être refusé ?

YVES LAMBERT : Qu'on appelle quoi ?

OLIVIER RICHARD : Ils avaient demandé d'avoir une année de plus. En fait fin 2022 ce qu'ils appelaient le « plus un » d'après le responsable de Bar-le-Duc, ça c'est une requête, donc ça va bien s'arrêter fin 2022.

YVES LAMBERT : Je signale qu'on est déjà dans le plus un. Après je ne sais pas de quoi vous parlez exactement, mais cette usine n'est pas dans un état. Je vais redire ce que j'ai dit, ça fait plusieurs années qu'on la prolonge avec des coûts à la charge de Suez là où les collectivités n'ont pas tant fonctionné à la même vitesse. Ça fait 3 ans, 4 ans qu'ils tournent autour du pot. La procédure du nouveau marché aurait déjà dû démarrer. C'était censé démarrer en début 2022. On est au 31 août et pour l'instant il n'y a toujours rien. Au bout d'un moment on déconnecte les deux sujets comme je l'ai évoqué précédemment. C'est une obligation, on ne peut pas fonctionner comme ça avec une usine qui n'est pas censée fonctionner dans cet état-là et qui fait prendre des risques à tout le monde.

OLIVIER RICHARD : J'ai une autre petite demande, la personne, j'ai oublié son nom, que vous avez embauchée pour faire la transition ne s'est présentée à personne sur le site. Et ça inquiète énormément le personnel. Est-ce que c'est normal ou pas que cette personne ne se soit pas présentée pour dire pourquoi il a été embauché ?

BELLA ZISÈRE : C'est une très bonne remarque. C'était un peu la période estivale et dans la primauté des informations, on voulait d'abord parler de cette personne et de son arrivée de manière plus officielle parce qu'au mois de juillet il n'était pas encore là, au CSE. Donc évidemment je pense que dès

la semaine prochaine Thierry pourra très, très, rapidement, voire fin de cette semaine, début de la semaine prochaine, se rendre sur le site, vous avez raison, pour se présenter aux collaborateurs du site et pour expliquer un peu sa mission, comment il travaille dessus et échanger avec les collaborateurs. On leur doit à minima ça, je vous rejoins là-dessus.

OLIVIER RICHARD : Très bien, merci.

LOÏC GODIN : Est-ce que vous prévoyez de faire un accord mobilité par rapport à ce site ? C'est un peu exceptionnel, c'est dans le cadre d'une transition qui peut être longue et le but c'est quand même de récupérer les salariés. Est-ce que par rapport à ça, est-ce que vous pourrez faire un accord mobilité spécifique ?

BELLA ZISÈRE : Pour l'instant c'est encore vraiment trop tôt pour répondre à question. De toutes façons on n'en est pas là. On parlera du mode opératoire plus précisément quand on sera prêt, je pense qu'au mois de septembre on aura plus d'éléments. Indépendamment de votre question puisque vous avez compris que je ne peux pas y répondre, l'accord mobilité, on ne l'a pas. Même si, ce que je ne vous dis pas aujourd'hui, il y avait un contexte qui favoriserait son application au conditionnel, aujourd'hui on ne l'a pas et je doute qu'on ne puisse en avoir la signature d'ici le mois d'octobre, ça me paraît compromis comme timing. Vu le nombre de mois que le groupe a passé à négocier un accord mobilité sans issue favorable, je ne pense pas qu'en quelques semaines on aurait pu aboutir à une signature avec les délégués syndicaux. Je ne vois pas comment.

OLIVIER RICHARD : Sinon il est quand même prévu de mettre en œuvre le maximum de moyens pour conserver le personnel ? Parce qu'on n'arrête pas de dire en CSE que l'on perd notre personnel qualifié, ça serait aussi l'occasion de le garder.

BELLA ZISÈRE : Tout à fait, vous avez raison, quelle que soit l'hypothèse retenue au final, de toute manière, le personnel de l'usine est qualifié, le personnel possède des compétences dont nous avons besoin, pour Meuse ou ailleurs d'ailleurs et concernant le personnel opérationnel de ce type, vous savez qu'on est plutôt en manque en recherche et on n'arrive pas à staffer, donc ça serait inenvisageable de ne pas faire tout ce qui est possible pour préserver les emplois, bien sûr. Vous connaissez notre difficulté RH en la matière. Donc indépendamment de la situation de l'usine, c'est plutôt un besoin de notre côté aussi.

Une fois de plus, prochaine étape, on vous donnera les informations consolidées et arrêtées dès le CSE du mois de septembre et pour répondre la question de Thierry Lamotte, vous avez entièrement raison, il va de soi qu'il se présentera aux collaborateurs très rapidement. Je vais l'appeler juste après le CSE pour lui faire part de cette demande.

OLIVIER RICHARD : Très bien merci.

4. Communication du calendrier social du 2e semestre 2022

MIKAËL HENNETON : Il y a quelques erreurs sur les dates dans l'agenda.

BELLA ZISÈRE : On va le corriger directement en séance.

BELLA ZISÈRE : On est bon sur le point agenda, on vous enverra tout ça. Il reste juste à préciser si on a une salle pour la réunion de négo le matin ou si on est obligé de la faire en Teams. Dès que l'on a cette info, on vous l'envoie.

5. Désignation du représentant de proximité du site de VALO'MARNE

MIKAËL HENNETON : Il y a une petite erreur de rédaction de mon côté, c'est « les modalités de désignation ».

BELLA ZISÈRE : Ça sera acté dans le PV.

MIKAËL HENNETON :

Suite à la démission du Représentant de Proximité monsieur Thierry Blasco de son mandat, le CSE va procéder à un appel à candidature et procédera soit à une désignation au mois de septembre en cas de candidature unique soit à un processus de consultation électronique en vue d'une désignation au mois d'octobre si plusieurs candidats.

BELLA ZISÈRE : C'est bien noté et encore une fois on souligne sur le PV que c'est le point sur les modalités et pas la désignation en soi.

6/ questions des membres.

a) Pouvoir d'achat : suite aux décisions gouvernementales sur l'évolution de la prime Macron/PEPA, l'entreprise mettra-t-elle en place ce dispositif pour les salariés ?

BELLA ZISÈRE : Il y a une question qui porte sur le pouvoir d'achat suite aux décisions gouvernementales sur l'évolution de la prime macron/PEPA. Nous avons déjà présenté en CSE du mois de juillet, je pense que vous vous en souvenez dans cette instance, les mesures que Suez dans son ensemble a mises en place au niveau du groupe en France pour soutenir le pouvoir d'achat des salariés, qui est un dispositif à durée de six mois, je pense que vous avez eu une présentation à ce sujet. Donc il n'y a pas à ce jour à date d'autres mesures prévues en ce sens. À ma connaissance le dispositif présenté au mois de juillet a été favorablement accueilli et par les collaborateurs et par les organisations syndicales.

MIKAËL HENNETON : Ça n'est pas un jugement sur les décisions prises au niveau de la prime mensuelle contre la prime PEPA. C'est deux dispositifs qui peuvent être complémentaires. Aujourd'hui il y a une évolution du dispositif PEPA et la question porte à savoir si l'entreprise va se saisir de cet outil ?

BELLA ZISÈRE : J'ai envie de dire que l'entreprise n'a pas attendu que la décision gouvernementale qui était déjà en cours de discussion à l'époque soit finalisée et que le décret d'application de la loi sorte. On aurait pu faire en tant qu'employeur ce choix et attendre. On a pensé que c'était responsable de

notre part, et ça n'était pas le choix de toutes les entreprises, mais on a considéré qu'on ne pouvait pas attendre et qu'il fallait que la mesure intervienne dès le mois de juillet. Donc j'entends votre point que les deux peuvent être cumulées, mais la décision et les mesures prises dès le mois de juillet étaient dans la lignée de réponse au pouvoir d'achat des collaborateurs

MIKAËL HENNETON : Vous n'avez pas peur que socialement ça grince des dents ? Même si on sait parfaitement que ça sera, soit une négociation au niveau du groupe, soit une décision unilatérale du groupe. On ne va pas se voiler la face, mais entre 30 euros et 50 euros fois six mois d'application et un plafond triplé de l'autre côté... Je ne critique pas encore une fois la première mesure qui a été prise à un moment où l'entreprise se devait d'être réactive, et pourquoi pas c'est une bonne chose, mais aujourd'hui la prime PEPA pour les entreprises qui ont un accord d'intéressement, c'est 6 000€ potentiellement.

BELLA ZISÈRE : 6000€/3000€ s'il n'y a pas d'accord d'intéressement. En effet.

YVES LAMBERT : C'est jusqu'à 6 000€.

BELLA ZISÈRE : Oui le plafond.

MIKAËL HENNETON : Ça peut poser des questions de revendications syndicales sur ce type de dispositif exonéré de tout. Mais dans les situations de problématiques de pouvoir d'achat actuelles, c'est une décision socialement risquée pour l'entreprise.

ABDALAH LOUMI : Ce qu'il y a c'est qu'il y a beaucoup de salariés qui voit cette prime et qui viennent vers nous pour demander des retours. Donc ils ont bien accueilli l'aide que vous avez fait au mois de juillet, mais elle est soumise tout d'abord, les 50€ sont soumis, là c'est une prime qui est non soumise, donc avec aucune charge dessus et on est quand même sur un ordre de 3000€ par an, contre 300€ qui est soumis, donc c'est assez léger quand même.

BELLA ZISÈRE : Léger ou pas, c'est quand même une mesure budgétairement conséquente pour l'employeur, soumise à charges et cotisations salariales comme patronales. Donc pour nous en tant qu'employeur c'était une décision qui avait tout son sens, dès le mois de juillet, et on n'a pas attendu, même si tout le monde savait que probablement à la rentrée ou un peu avant, l'évolution de la prime PEPA serait acté. On a agi ce que l'on considère comme employeur responsable en mettant en place, évidemment c'est soumis parce qu'on n'avait pas la possibilité légale à ce moment-là de le faire de manière différente, mais il fallait qu'on le fasse dès le mois de juillet. Maintenant j'entends les collaborateurs qui sont concernés par leur pouvoir d'achat, qui voient les taux d'inflation, les prix qui montent, il y aura les négociations annuelles obligatoires dans l'entreprise de toutes façons dès la fin de cette année, qui adresseront tous les sujets pour prendre le relais de cette mesure transitoire. Non je ne peux pas vous en dire plus à date, à part que nous sommes tous conscients qu'on vit dans une époque assez inédite avec des taux d'inflation auxquels nous n'avons plus l'habitude.

ABDALA LOUMI : On a un taux d'inflation c'est vrai qui augmentent aussi, mais de l'autre côté dans notre industrie, on a les mégawatt qui montent. Donc les gens le voient aussi. Aujourd'hui on a 750€ le mégawatt, des prévisions de 1600€ pour...

YVES LAMBERT : Non ça n'est pas ça, arrêtez de rêver, ça n'est pas comme ça que ça fonctionne. On vous l'a déjà expliqué, 1/ c'est temporaire, 2/ on a des couvertures, qui ne sont pas toutes à l'heure parce qu'on a déjà couvert, et le 1600 ça n'existe pas aujourd'hui. Il n'y a pas de 1600, peut être au mois de décembre, mais c'est quelques jours dans l'année, donc il ne faut pas raconter n'importe quoi. De toute façon il y a des budgets et il y a un suivi, donc vous aurez tout ça dans les comptes et l'entreprise de l'autre côté subit comme on l'a dit tout à l'heure des augmentations de coûts. De toutes façons il y aura le bilan économique de l'entreprise. Il ne se passe rien du tout, ça augmente d'un côté et ça augmente de l'autre aussi. C'est à peu près des vases communicants, il ne va pas y avoir de miracles.

ABDALA LOUMI : Le 1600, je l'ai vu après, mais c'est ce que notre responsable exploitation nous dit. Tous les matins on a un chiffre en point huit, on montre ce que l'on a produit en énergie.

YVES LAMBERT : Oui que le prix dans la journée pendant 10mn soit à 1600€, mais vous dites, le prix est à 1600. Non.

ABDALA LOUMI : Non je n'ai pas dit ça, j'ai dit au mois de décembre, ça risque d'arriver à 1600. Je n'ai pas dit que ça va rester à 1600. Je n'ai pas parlé du temps, ça peut rester une heure ou deux heures, mais j'ai dit c'est des prévisions qui disent que ça va arriver à 1600€.

YVES LAMBERT : 1/ Quand vous dites la prévision, le mot n'a pas été employée 2/ Il y avait la phrase à peu près texto « le prix est à 1600 ». Et je réagis à ça, le prix n'est pas à 1600.

HASSAN KABOUZ : Peu importe de toutes façons le prix va continuer à augmenter parce que l'offre et la demande, de toutes façons ça va continuer à monter. Mais à vous entendre, en fait, on ne gagne pas tant que ça. C'est ce que j'entends quand je vous écoute, on ne gagne pas tant que ça. Pourtant vous êtes prêts à payer des pénalités pour passer sur le marché régulé, à Vernea 2M d'euros – d'après le directeur, en deux ans ça sera remboursé – donc ne dites pas aux sites d'un autre côté qu'il n'y a pas d'argent.

YVES LAMBERT : Qui a dit qu'il n'y a pas d'argent ? Pas moi. J'ai dit. Arrêtez de déblatérer des choses qui sont fausses, je vous corrige des choses qui sont fausses. Si vous ne me croyez pas, allez vérifier. Donc les prix ça n'est pas 1600€, c'est la phrase que vous avez dite.

ABDALA LOUMI : Ça va arriver à 1600€ cet hiver.

YVES LAMBERT : Fin du débat.

BELLA ZISÈRE : Toujours est-il. On va revenir sur notre sujet qui concerne les mesures sur le pouvoir d'achat. Je ne peux pas vous donner une autre réponse, j'entends les inquiétudes des salariés, il y aura des NAO et des négociations prévues à ce stade. Je pense que Suez, quoi que les salariés puissent penser sur le côté suffisant ou insuffisant de cette mesure, a été plutôt en amont. On n'a pas attendu le côté non soumis à charge et on a fait le nécessaire dès le mois de juillet avant le départ en vacances.

HAKIM OUBDELKHITINE : Excusez-moi, si je peux me permettre madame Zisère, concernant la CGT pour la prime Macron. Nous nous réclamons du salaire social. C'est la position de la CGT.

BELLA ZISÈRE : C'est plutôt la prérogative des délégués syndicaux. Là on est en CSE, mais je note votre point en tant que membre du CSE d'appartenance à la CGT.

DENIS ROBINET : Si je vous comprends bien vous parlez de DS CGT, non. Nous avons un RS CGT qui s'exprime au nom de la CGT au sein de l'instance du CSE.

BELLA ZISÈRE : C'est une revendication ?

DENIS ROBINET : Il vous fait une déclaration syndicale, il en a parfaitement le droit au même titre que le RS CFDT. Donc elle doit être entendable à ce sujet. C'est une position syndicale. Merci.

BELLA ZISÈRE : C'est une déclaration de la CGT. C'est bien cela monsieur Robinet ?

DENIS ROBINET : Qu'on soit clair, ce n'est pas au nom des DS CGT, mais RS pour le CSE.

BELLA ZISÈRE : J'ai cru entendre une revendication, dans ce cas c'est une déclaration.

DENIS ROBINET : C'est une déclaration.

BELLA ZISÈRE : Très bien là je comprends. On a entendu et on prend note de la déclaration. On n'a toutefois pas d'autre réponse à apporter à cette instance aujourd'hui.

DENIS ROBINET : Vous apportez votre réponse, pas de souci là-dessus.

BELLA ZISÈRE : Très bien on se comprend.

LOÏC GODIN : Vous avez annoncé que globalement il y avait ouverture des NAO. C'est parce que vous prévoyez déjà une inflation supérieure à 6,3 par rapport à notre accord en début janvier ?

BELLA ZISÈRE : Je parlais globalement pour Suez et les différentes entités du groupe. Évidemment c'est hors RV Énergie, je ne l'ai pas précisé, ça allait de soi, où nous devons de toutes façons attendre mi-janvier pour relever le taux d'inflation comme il a été convenu et dans l'accord que l'on a signé, le taux doit être supérieur à 6,3 pour une éventuelle réouverture des NAO. Excusez-moi, vous avez raison il

faut le préciser, je parlais en global et pas pour RVE, puisque nous sommes sur un accord triennal que l'on a avenanté pour les deux ans à venir.

LOÏC GODIN : Vous pourrez regarder avec une option sur la semaine 4 à l'agenda pour bloquer les dates au cas où ?

BELLA ZISÈRE : Vous avez déjà une prévision du taux d'inflation ?

LOÏC GODIN : On est à 6,1, ils prévoient une évolution encore de 0,6 ou 0,7% d'ici la fin de l'année. Donc 6,1, on va largement dépasser les 6,3%.

BELLA ZISÈRE : C'est possible, on va s'y pencher de toutes façons. Mais comme toujours on verra ça le moment venu. On ne va pas y échapper si le taux d'inflation est constaté, ce qui est tout à fait possible, vous avez raison. Ce qui est incroyable parce qu'au moment où on a signé à 6,3, ça a paru à tout le monde totalement délirant

MIKAËL HENNETON : C'est surtout que l'inflation à 6,3 est extrêmement proche des problématiques potentielles de récession économique et que la marge de manœuvre va être assez compliquée. J'ose espérer qu'au vue du secteur d'activité de l'entreprise, et de la situation actuelle voire future, vous n'aurez pas le culot quand même d'invoquer cette clause de récession.

BELLA ZISÈRE : Ce n'est pas ce que l'on a prévu, mais vous nous donnez l'idée.

MIKAËL HENNETON : Vous savez très bien comment cette clause a été rédigée.

BELLA ZISÈRE : On n'est pas en NAO et c'est juste une discussion comme ça, mais il est certain que le taux d'inflation s'il est au-delà de 6,3 va amener d'autres mesures sur le marché de l'emploi, sur le pouvoir d'achat et sur la consommation des ménages qui va chambouler la situation économique de manière presque imminente ensuite. Pas besoin d'être macro-économiste pour le savoir. Oui la négociation va être très, très, compliquée de ce fait. La situation globalement, Il va falloir la surveiller avec attention à notre niveau.

MIKAËL HENNETON : 469€, c'est la moyenne EPEX au mois d'août.

YVES LAMBERT : Oui je vous ai dit que l'on avait dépassé les 400. Vous voyez, je dis toujours la vérité.

MIKAËL HENNETON : De toutes façons, c'est une demande qui a été faite pour la prochaine présentation : « les coûts d'OPEX et les parts de revente électrique selon les marchés ».

YVES LAMBERT : Exactement.

MIKAËL HENNETON : Donc on aura la traçabilité.

7. Questions diverses

ISABELLE DE JAEGER : Au niveau de l'assistante sociale, avez-vous pu la joindre ?

CÉLINE MERLE : Ça a été fait par rapport aux cas que l'on avait en Île de France. Si vous avez d'autres cas, il faudra nous les faire remonter parce que on n'a pas d'accord qui permette que vous puissiez y aller directement.

BELLA ZISÈRE : Il faut juste passer par nous. Il y a un accord cadre qui existe bien, donc ne vous inquiétez pas, toutes les demandes seront bien prises en compte, il faut juste passer par le service RH qui redispatche. Et là le sujet, effectivement a été adressé et l'assistante sociale a pris contact.

CÉLINE MERLE : c'est une autre structure d'assistants sociaux. Il y a une prise en charge, mais il faut passer par nous.

OLIVIER RICHARD : Au sujet du centre de tri de Valcante. Je n'ai pas de nouvelle de madame Buard. Je n'arrive pas avoir nouvelle. Il faut que je la relance. Ça fait plusieurs mois, je ne sais pas où en est l'avancement, où en est le suivi des gens, est ce qu'elle a décidé d'un cabinet comme ça avait été dit.

BELLA ZISÈRE : à ma connaissance oui. Le cabinet a été choisi, ça devait suivre son cours. Elle est revenue de congés hier, je l'ai eu au téléphone, je vais faire le point avec elle aujourd'hui. Il faut évidemment qu'elle vous tienne informé c'est tout à fait légitime, je m'y engage.

OLIVIER RICHARD : Une autre question concernant Valcante. On a eu un souci. On avait besoin de commander une planche de bois pour pouvoir dépanner le centre de tri, on n'a pas pu parce que l'on était black listé chez les fournisseurs comme quoi les factures étaient impayées. On se demandait pourquoi de plus en plus on est black listé chez les fournisseurs parce que on a des non-paiements des fournisseurs à répétition. Est-ce que vous auriez une explication à nous fournir ?

YVES LAMBERT : Je ne suis pas sûr que ça soit de plus en plus. De qui parlez-vous ?

OLIVIER RICHARD : Par exemple, là c'était un fournisseur de bois. Et il y en a un tas d'autres. Par exemple des planches et des bastings qui nous servent pour les arrêts techniques, c'est Laboissière, c'est un fournisseur régulier. Je pourrais vous en donner d'autres.

YVES LAMBERT : Non ne donnez pas le détail. Il n'y a pas de problème de paiement des fournisseurs, pour autant que on ait respecté et validé les commandes en son temps et réceptionné. On est plutôt même en avance par rapport à l'historique. Il y a peut-être un problème spécifique, mais il n'y a pas de généralité à faire.

OLIVIER RICHARD : On a souvent des problèmes de relance des fournisseurs qui ne sont pas payés. Ça revient toujours sur l'approvisionneur, ce n'est pas son travail, donc les commandes sont réceptionnées et tout est carré, mais au niveau du paiement ça ne suit pas. On a beaucoup de problèmes comme ça avec plusieurs fournisseurs. Je pourrais vous avoir une liste si vous la voulez.

YVES LAMBERT : Pas besoin de liste, il n'y a pas de problème de principe, après c'est à voir, sinon il faut s'adresser au service ad hoc c'est à dire le service paiement fournisseur. C'est eux qui organisent ça.

OLIVIER RICHARD : Le problème c'est que ça ne suit pas, ça revient toujours sur l'approvisionneur, il doit y avoir un problème de com là-dessus je ne sais pas. Donc on m'a demandé de le souligner, c'est ce que je fais.

HASSAN KABOUZ : Est-ce que c'est possible d'avoir la continuité de l'intervention de monsieur Lambert sur les mégawatts ?

YVES LAMBERT : Quelle est la question ?

HASSAN KABOUZ : Vous êtes intervenu tout à l'heure et vous avez dit fin de débat, mais il n'y a pas de débat, donc si on peut en avoir un.

YVES LAMBERT : Il n'y a pas de débat, pour avoir un débat il faut écouter l'autre.

HASSAN KABOUZ : Justement c'est pour ça, je vous repose la question.

YVES LAMBERT : Quelle est la question ? Je suis intervenu que pour dire que le prix n'était pas à 1 600€ c'est tout. Il n'y avait pas de question, j'écoute la question et je réponds à la question.

HASSAN KABOUZ : C'était juste la suite de votre intervention. Je ne suis pas dans votre tête.

YVES LAMBERT : Simplement pour dire que les prix varient énormément. Tout ça est tendu, c'est lié non pas à l'offre et la demande, mais surtout au prix du gaz. C'est le prix du gaz. Ça n'est pas l'offre et la demande, c'est la fourniture et le besoin qui fait artificiellement monter le prix des énergies. Il faut savoir qu'aujourd'hui les prix affichés ne correspondent à rien puisque en fait personne n'achète à plus de 1000€ le MW. Donc les prix sont artificiels au sens où ils ne correspondent pas à une réalité de marché. Ça a été dit tout à l'heure correctement. Ce n'est qu'une prévision de prix. Donc on verra la réalité au jour j, qui peut encore être impactée et de façon bien plus élevée par demain deux ou trois annonces supplémentaires sur deux ou trois réacteurs nucléaires qui ne démarrent pas ou la fermeture complète du gaz ou -10°C au mois de novembre. Il y a tellement de paramètres externes qu'on ne peut pas prévoir le prix exactement. Si vous le savez, vous vous faites embauchés et si vous avez raison, vous vous ferez payer très cher. Il y a plein de gens qui disent des choses et après il se passe autre chose. Rien ne se passe de façon régulière et raisonnable en 2022. Et il n'y a rien que l'on aurait pu prévoir aujourd'hui. Comme je l'ai dit, les coûts augmentent, les recettes augmentent plus que les coûts c'est sûr. Après vous n'êtes pas sans avoir que les clients sont aussi intéressés au chiffre énergie, que ça soit thermique plus électricité ou électricité tout seul, et que l'on rend une grande partie des bénéfices attendus aux clients. Et, pour le site spécifique de Vernea, on a dû vous expliquer, et ça a le don de m'horripiler quand on résume à « on a payé 10M et ça sera rentabilisé en deux ans ». 1/ oui on a sorti

comme toutes les turbines sont sorties de l'obligation d'achat, avec des échéances qui arrivent dans le second semestre, le site de Vernea en particulier. Le site de Vernea est la seule turbine où on a été obligé de payer un coût de sortie à hauteur de 10 millions pour arrondir. Et dont les termes contractuels avec le client sont un partage des gains après deux ans. Donc les deux premières années, on bénéficie à 100% du gain pour autant que l'on produise de l'électricité. Ce qui a dû vous être dit, c'est : oui on est sorti de l'obligation d'achat, oui on a payé 2 millions, mais par contre la rentabilité à 2 ans c'est si on produit pendant deux ans et que l'on n'a pas de panne sur la machine. Si jamais on a une panne ça n'est pas plus 10, c'est plutôt moins 10 que ça veut dire, donc on verra à la fin. On verra si oui ou non l'affaire sera rentable et ça sera dans deux ans qu'on le verra. C'est une perspective, c'est quelque chose que l'on a poussé, et qui est intéressant économiquement sur le papier, mais il faut qu'opérationnellement, et là c'est le sujet qui devrait vous concerner réellement, c'est est-ce que les usines tournent, est-ce qu'elles tournent au maximum et qu'est-ce que l'on fait tous les jours pour que les chaudières fonctionnent, que les turbines fonctionnent et que l'on fasse effectivement la rentabilité attendue des projets qui sont menés comme celui que je viens de résumer de Vernea.

MIKAËL HENNETON : Je le redis, ce n'est pas la question initiale qui avait été posée. La question initiale qui avait été posée, et c'était plus une constatation, c'est qu'il serait difficile pour les salariés de comprendre qu'il n'y ait pas de mesures prises par l'entreprise en termes de pouvoir d'achat supérieur à ce qui a été fait avec les 30€/50€ par mois quand le marché de l'énergie se porte bien pour l'entreprise. Même si on n'est pas à la hauteur de 1000€ ou 1600€/MWH je m'en fous, les recettes sont bonnes pour l'entreprise et la redistribution de richesse n'est pas terrible.

YVES LAMBERT : c'est pour ça que je disais quelle est la question. Je crois qu'on vous a répondu à la question.

BELLA ZISÈRE : Oui il n'y aura pas d'autre réponse à donner.

LOÏC GODIN : Question pour monsieur Lambert. À quelles périodes est négocié le tarif régulé garanti ?

YVES LAMBERT : Je ne sais de quoi vous me parlez ? Tarif régulé garanti, vous voulez quoi ?

LOÏC GODIN : Ce dont vous parlez, les 60 80% que l'on vend en tarification.

YVES LAMBERT : En fait la politique fait qu'aujourd'hui on commence les couvertures deux ans avant. Donc à la fin le prix sur le site, c'est une moyenne de toutes les couvertures que l'on étale sur deux ans.

LOÏC GODIN : Oui mais à deux ans, il y a bien un moment dans l'année où on ouvre une négo pour les deux ans à venir.

YVES LAMBERT : Ça ne marche pas par négociation, je vais arrondir les chiffres, on a 100MW de puissance à vendre, c'est un peu moins, et on vend par tranche de 1MW une centaine de fois sur deux ans. Et encore on ne couvre pas à 100% parce que on a le risque des turbines qui tombent en panne

pour ne pas avoir à racheter à un prix inconnu donc on se met en général à 80% de la production prévue par les sites.

Il n'y a pas de négociation, c'est comme une bourse, on ne met pas de prix minimum, on met sur le marché les mégawatt et on valide ou pas.

LOÏC GODIN : Mais la négociation du tarif...

YVES LAMBERT : Il n'y a pas de négociation, je n'arrive pas à me faire comprendre, on vend, c'est à dire on met sur le marché, c'est comme une bourse, on dit on a 1MW à vendre, alors on met soit un prix minimum, soit on dit à quel prix vous êtes d'accord pour l'acheter et on dit oui ou non, on le vend à ce prix-là. En général, on ne met pas de prix minimum, on dit on met sur le marché 1MW, on regarde les offres et on valide ou pas.

LOÏC GODIN : Non, mais quand vous garantisiez un tarif de 36€ qui peut passer à 40€ sur le tarif, je pensais qu'avec l'évolution des tarifs, on aurait une garantie de vente finalement. Je ne parle pas des spots. Je parle de la garantie.

YVES LAMBERT : ce n'est pas une négociation, le résultat des x ventes que l'on a fait pendant deux ans, sur la partie qu'on a couverte, et la partie au spot au prix qui est aléatoire, on connaît exactement le prix auquel on pourra facturer. Sous réserve que l'on ait produit encore une fois parce que vous êtes plus obsédés par les euros que par les MWH, mais il faudrait être obsédé par les MWH parce qu'il faut les produire les MWH Après on les vendra.

LOÏC GODIN : Non. Il y a une évolution donc je suppose qu'il y a une évolution du prix garanti.

YVES LAMBERT : Ça n'est pas un prix garanti, c'est un prix vendu. Les termes ne sont pas justes. De la couverture. L'année prochaine il doit être à 140 euros du MWH. Je ne sais pas les chiffres exacts, mais en tous les cas c'est à trois chiffres. Je vous redirai les chiffres au moment des budgets.

LOÏC GODIN : Ok merci.

BELLA ZISÈRE : Je vous rappelle que la prochaine réunion CSE est fixée au 28 septembre à 9h.

DENIS ROBINET : Pouvez-vous faire le nécessaire pour nous renvoyer l'agenda social à jour ?

BELLA ZISÈRE : Oui. Merci à vous, bon après-midi.

La séance est clôturée.

Retrouver tout vos procès-verbaux sur www.csesuezrve.fr

Pour le comité social et économique. Le secrétaire : M. Mikaël Henneton

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mikaël Henneton', with a long horizontal stroke extending to the right.